



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2318

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 18 janvier de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Madame Christine TEQUI

Messieurs Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, André VIDAL, Pierre VIEL
Madame Elisabeth CLAIN

Excusés : Messieurs Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX, Jean CAZANAVE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU

Absent : Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jean-Luc COURET

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX et Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Francis MAGDALOU

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET

Objet

Programme de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable

Madame la Présidente expose que dans le cadre du plan de relance, l'Agence de l'Eau Adour Garonne engage un appel à projet « Plan de mesures incitatives pour l'eau – Renouvellement des réseaux d'eau potable » visant à améliorer le taux de renouvellement des réseaux.

Le SMDEA dispose d'un programme de renouvellement des réseaux, issu des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, répondant aux critères d'éligibilité de cet appel à projet. Les opérations intégrées à ce programme de renouvellement sont énumérées en annexe.

Madame la Présidente propose, par conséquent, à l'assemblée d'engager cette programmation de travaux dans le cadre de l'appel à projets « Plan de mesures incitatives pour l'eau – Renouvellement des réseaux d'eau potable », de solliciter le concours financier du Département de l'Ariège (à hauteur de 45%) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (à hauteur de 30%), en vue de l'attribution de subventions pour la réalisation de ces opérations.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire :

- à mettre en place cette programmation de travaux
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de l'Ariège.

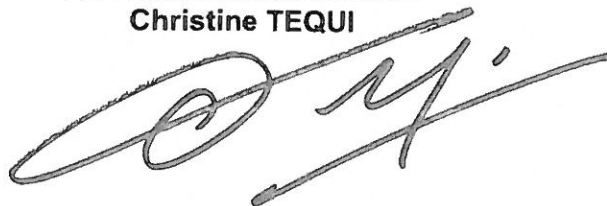
* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 22 JAN. 2021 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le 22 JAN. 2021 La Présidente Christine TEQUI Reçu en Préfecture le : 22 JAN. 2021 Publié ou Notifié le : 25 JAN. 2021
--

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2318
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
 Réunion du 18 janvier 2021

Programme de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable

SDAEP Ax-les-Thermes

Fiche Action	Commune	Quartier	Action	Montant	Gain
FA n° 1	Tignac		Remplacement de 140 ml	42 300,00 €	0,46 m3/j
FA n° 2	Perles & Castelet	Castelet	Remplacement de 252 ml	74 950,00 €	0,84 m3/j
FA n° 3	Savignac-les-Ormeaux	Route d'Espagne	Remplacement de 450 ml	168 250,00 €	1,66 m3/j
FA n° 4	Savignac-les-Ormeaux	Route d'Espagne	Remplacement de 574 ml	148 150,00 €	2,12 m3/j
FA n° 5	Ax-les-Thermes	Avenue du Général Leclerc	Remplacement de 124 ml	51 768,00 €	1,60 m3/j
FA n° 6	Ax-les-Thermes	Place du Breilh et rue de l'Horloge	Remplacement de 734 ml	206 642,00 €	2,10 m3/j
FA n° 7	Mérens-les-Vals	Center bourg	Remplacement de 1082 ml	325 960,00 €	2,18 m3/j
FA n° 8	Ax-les-Thermes	Route de l'Aude	Remplacement de 162 ml	57 640,00 €	5,57 m3/j
FA n° 9	Ax-les-Thermes	Rue du cimetière	Remplacement de 291 ml	100 420,00 €	2,00 m3/j
FA n° 10	Ax-les-Thermes	Rue Saint Udaut	Remplacement de 450 ml	112 460,00 €	1,43 m3/j
FA n° 11	Ax-les-Thermes	Boulevard Paul Sabatier	Remplacement de 326 ml	114 820,00 €	1,64 m3/j
FA n° 12	Ax-les-Thermes	Avenue des Catalans	Remplacement de 145 ml	44 250,00 €	0,47 m3/j
FA n° 13	Perles & Castelet	Secteur Tirole	Remplacement de 2329 ml	590 050,00 €	1,09 m3/j
FA n° 14	Ax-les-Thermes	Avenue Théophile Delcassé et collège	Remplacement de 1175 ml	401 000,00 €	1,27 m3/j
FA n° 15	Ax-les-Thermes	Prat Redoun et Camp del Bierre	Remplacement de 751 ml	276 607,00 €	1,29 m3/j
Total				2 715 267,00 €	25,7 m3/j

SDAEP Le Mas d'Azil

Fiche Action	Commune	Action	Montant	Gain
FA n° 2	Le Fossat	Remplacement de 3 607 ml	462 810,00 €	15,00 m3/j
FA n° 3	Les Bordes sur Arize	Remplacement de 127 ml	101 980,00 €	9,40 m3/j
FA n° 4	Le Mas d'Azil	Remplacement de 1 794 ml	521 820,00 €	21,50 m3/j
FA n° 5	Le Mas d'Azil	Remplacement de 319	87 660,00 €	7,00 m3/j
FA n° 6	Les Bordes sur Arize	Remplacement de 980 ml	239 460,00 €	6,90 m3/j
FA n° 7	Daumazan sur Arize	Remplacement de 1 955 ml	489 900,00 €	13,50 m3/j
FA n° 8	Castagnac	Remplacement de 5 623 ml	1 371 020,00 €	25,00 m3/j
FA n° 9	Villeneuve du Latou	Remplacement de 2 015 ml	510 175,00 €	13,80 m3/j
FA n° 10	Saint-Ybars et Sainte Suzanne	Remplacement de 753 ml	150 170,00 €	2,60 m3/j
FA n° 11	Villeneuve du Latou	Remplacement de 2 341 ml	484 100,00 €	11,70 m3/j
FA n° 12	Le Fossat	Remplacement de 3 144 ml	641 400,00 €	11,70 m3/j
FA n° 13	Daumazan sur Arize et La Bastide de Besplas	Remplacement de 1 772 ml	411 340,00 €	2,60 m3/j
FA n° 14	Daumazan sur Arize	Remplacement de 5 445 ml	1 333 100,00 €	23,20 m3/j
FA n° 15	Daumazan sur Arize	Remplacement de 2 920 ml	827 300,00 €	14,90 m3/j
FA n° 16	Campagne sur Arize	Remplacement de 1 050 ml	302 500,00 €	3,07 m3/j
FA n° 17	Les Bordes sur Arize	Remplacement de 2 161 ml	528 460,00 €	2,20 m3/j
FA n° 18	Sabarat	Remplacement de 490 ml	134 150,00 €	0,88 m3/j
FA n° 19	Sabarat	Remplacement de 2 433 ml	599 120,00 €	4,70 m3/j
FA n° 20	Le Mas d'Azil	Remplacement de 865 ml	240 250,00 €	1,50 m3/j
FA n° 21	Le Mas d'Azil	Remplacement de 230 ml	73 250,00 €	0,70 m3/j
FA n° 22	Le Mas d'Azil	Remplacement de 2 082 ml	557 420,00 €	7,00 m3/j
FA n° 23	Le Mas d'Azil	Remplacement de 3 500 ml	648 560,00 €	8,40 m3/j
FA n° 24	Le Mas d'Azil	Remplacement de 913 ml	192 400,00 €	3,00 m3/j
Total			10 908 345,00 €	210,3 m3/j